

❖ Appellations

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Adjoint / Adjointe au responsable d'auto-école | <input type="checkbox"/> Inspecteur / Inspectrice du permis de conduire |
| <input type="checkbox"/> Animateur / Animatrice de stages permis à points | <input type="checkbox"/> Inspecteur / Inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière |
| <input type="checkbox"/> Enseignant / Enseignante de la conduite et de la sécurité routière | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice d'auto-école |
| <input type="checkbox"/> Formateur / Formatrice conduite d'engins de travaux publics | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice d'auto-école groupe lourds |
| <input type="checkbox"/> Formateur / Formatrice conduite d'engins motorisés et de levage | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice de bateau-école |
| <input type="checkbox"/> Formateur / Formatrice de conducteurs routiers | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice moto |
| <input type="checkbox"/> Formateur / Formatrice de moniteurs d'auto-école | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice motorcycle |
| <input type="checkbox"/> Gérant / Gérante d'auto-école | <input type="checkbox"/> Moniteur / Monitrice poids lourds |
| <input type="checkbox"/> Inspecteur / Inspectrice de la conduite et de la sécurité routière | <input type="checkbox"/> Responsable d'auto-école |

❖ Définition

Instruit des candidats, des stagiaires à la sécurité (routière, en mer, ...) et à la conduite de véhicules à moteur ou d'engins de levage en vue de la maîtrise d'un véhicule ou l'obtention d'un permis spécifique selon la réglementation.

Peut réaliser le contrôle d'épreuves de permis (théoriques, pratiques), le contrôle administratif et pédagogique des auto-écoles et les examens d'accès à la profession de moniteur.

Peut coordonner une équipe, diriger une structure et en gérer le budget.

❖ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière -BEPECASER-, (mentions spécifiques deux roues, poids lourds) ou le titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et l'autorisation d'enseigner délivrée par la Préfecture.

Le permis B et un permis spécifique A, C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E (précédemment A, C, E, D) sont obligatoires pour la conduite sur route.

Le Brevet d'Animateur de Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions -BAFCRI- est obligatoire pour l'animation de stages permettant à des conducteurs de récupérer leurs points.

La fonction d'exploitant d'auto-école est accessible avec une expérience professionnelle de 3 ans comme moniteur et l'obtention du Certificat de capacité de gestion.

La fonction d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière est accessible sur concours avec un Bac.

La fonction de moniteur de bateau-école, accessible sans diplôme, nécessite la possession des permis enseignés (mer, rivière, ...).

❖ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'écoles de conduite, centres de formation, services de l'Etat, ... en contact avec différents intervenants (clients, institutionnel, écoles, entreprises, ...).

Elle varie selon la structure (école de conduite, centre de formation, services de l'Etat, ...), le type de véhicule/engin (automobile, moto, poids lourd, bateau, engin de travaux publics, ...) et le positionnement (formation, contrôle administratif, ...).

❖ Compétences de base

Savoir-faire	Savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évaluer le nombre d'heure de code, de conduite ou de pilotage <input type="checkbox"/> Renseigner sur le déroulement des cours <input type="checkbox"/> Enseigner une discipline à un groupe de personnes <input type="checkbox"/> Former à la conduite d'un véhicule <input type="checkbox"/> Accompagner un élève dans l'apprentissage de la conduite <input type="checkbox"/> Évaluer la conduite d'un élève <input type="checkbox"/> Renseigner des documents de suivi et d'évaluation d'un élève <input type="checkbox"/> Contrôler une maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> Sr <input type="checkbox"/> Règles de sécurité fluviale Sr <input type="checkbox"/> Règles de sécurité maritime S <input type="checkbox"/> Règles de conduite et de sécurité routière Sr <input type="checkbox"/> Droit maritime Rs <input type="checkbox"/> Mécanique Rs <input type="checkbox"/> Outils bureautiques Rs <input type="checkbox"/> Techniques pédagogiques C

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former un public 	<ul style="list-style-type: none"> S <input type="checkbox"/> Engin de chantier (CACES R 482) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins compacts (CACES R 482-A) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins d'extraction à déplacement séquentiel (CACES R 482-B1) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel (CACES R 482-B2) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins rail-route à déplacement séquentiel (CACES R482-B3) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de chargement à déplacement alternatif (CACES R 482-C1) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de réglage à déplacement alternatif (CACES R 482-C2) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de nivellement à déplacement alternatif (CACES R 482-C3) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de compactage (CACES R 482-D) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Engins de transport (CACES R 482-E) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Chariots de manutention tout-terrain (CACES R 482-F) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Conduite hors-production des engins de chantier des catégories A à F (CACES R 482-G) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Grues mobiles (CACES R 483) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Grues mobiles à flèche treillis (CACES R 483-A) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Grues mobiles à flèche télescopique (CACES R 483-B) - A partir du 01/01/2020

Savoir-faire

Savoirs

- Ponts roulants et portiques (CACES R 484) - A partir du 01/01/2020
- Ponts roulants et portiques à commande au sol (CACES R 484-1) - A partir du 01/01/2020
- Ponts roulants et portiques à commande en cabine (CACES R 484-2) - A partir du 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - A partir du 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - A partir du 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - A partir du 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - A partir du 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - A partir du 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - A partir du 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - A partir du 01/01/2020
- Grues à tour (CACES R 487) - A partir du 01/01/2020
- GME à flèche distributrice (CACES R 487-1) - A partir du 01/01/2020
- GME à flèche distributrice (CACES R 487-2) - A partir du 01/01/2020
- GMA Grue à tour à montage automatisé (CACES R 487-3) - A partir du 01/01/2020
- Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) - A partir du 01/01/2020
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - A partir du 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020)
- Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-2B) - A partir du 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - A partir du 01/01/2020
- Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - A partir du 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite éleuable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - A partir du 01/01/2020

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Grues de chargement (CACES R 490) - A partir du 01/01/2020 <input type="checkbox"/> Règles de sécurité routière <input type="checkbox"/> Sensibilisation à la prévention des risques <input type="checkbox"/> Principes de l'éco-conduite <input type="checkbox"/> Environnement / nature <input type="checkbox"/> Permis de conduire A <input type="checkbox"/> Permis de conduire B <input type="checkbox"/> Permis de conduire BE <input type="checkbox"/> Permis de conduire C1 <input type="checkbox"/> Permis de conduire C1E <input type="checkbox"/> Permis de conduire CE <input type="checkbox"/> Permis de conduire D <input type="checkbox"/> Permis de conduire D1 <input type="checkbox"/> Permis de conduire D1E <input type="checkbox"/> Permis de conduire DE <input type="checkbox"/> Permis de conduire E <input type="checkbox"/> Permis de conduire E (C) <input type="checkbox"/> Permis de conduire E (D) <input type="checkbox"/> Permis Carte mer <input type="checkbox"/> Permis bateau de plaisance option eaux intérieures <input type="checkbox"/> Permis bateau de plaisance option côtière <input type="checkbox"/> Permis plaisance option côtière - Extension hauturière <input type="checkbox"/> Brevet d'Animateur pour la Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions (BAFCRI) <input type="checkbox"/> Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) <input type="checkbox"/> Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) mention deux-roues <input type="checkbox"/> Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) <input type="checkbox"/> Formation Continue Obligatoire (FCO)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser le planning des activités 	C

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
<input type="checkbox"/> Actualiser des outils de formation / pédagogiques <input type="checkbox"/> Concevoir des outils de formation / pédagogiques	Is Is	
<input type="checkbox"/> Déterminer les capacités des candidats à la conduite de véhicules (voitures, poids lourds, motos)	Rs	
<input type="checkbox"/> Contrôler les méthodes pédagogiques des moniteurs <input type="checkbox"/> Contrôler l'application de la réglementation professionnelle <input type="checkbox"/> Contrôler la capacité des candidats moniteurs à enseigner la conduite	Rs Rs Rs	
<input type="checkbox"/> Organiser des activités d'enquêtes	Ic	
<input type="checkbox"/> Réaliser une gestion administrative <input type="checkbox"/> Réaliser une gestion comptable	C C	<input type="checkbox"/> Gestion administrative <input type="checkbox"/> Gestion comptable
<input type="checkbox"/> Diriger un service, une structure	E	<input type="checkbox"/> Gestion budgétaire <input type="checkbox"/> Management

❖ Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
<input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Bateau école <input type="checkbox"/> Centre de formation pour adultes <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> École de conduite	<input type="checkbox"/> Administration / Services de l'État <input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> Bâtiment et Travaux Publics -BTP- <input type="checkbox"/> Défense nationale <input type="checkbox"/> Machinisme <input type="checkbox"/> Nautisme <input type="checkbox"/> Transport/logistique	<input type="checkbox"/> Travail en indépendant

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	K2111 - Formation professionnelle <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	D1404 - Relation commerciale en vente de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	I1103 - Supervision d'entretien et gestion de véhicules <ul style="list-style-type: none">- Responsable de parc de véhicules
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	N4201 - Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations
K2110 - Formation en conduite de véhicules <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations	N4202 - Direction d'exploitation des transports routiers de personnes <ul style="list-style-type: none">■ Toutes les appellations